



Financer la gestion écologique

De quoi s'agit-il ?

La gestion écologique implique de redéployer les dépenses, les tâches et les ressources humaines en s'appuyant sur les fonctionnalités écologiques des milieux, en ajustant l'intervention selon les usages des habitants, et en assurant l'amélioration des conditions de travail et la qualification des jardiniers.

Pour les collectivités et parfois aussi pour les entreprises, les principales aides existantes sont les aides financières (subven-

tions, prêts, avances récupérables, mécénat financier ou matériel), les aides en ingénierie (technique, financière, juridique et administrative) et la formation continue (colloques, webinaires, MOOC, supports documentaires, ateliers pratiques ou formations professionnelles).

Financer la gestion écologique, c'est la clé pour réussir cette transition et maintenir la qualité de l'entretien des lieux sur le long terme.

Pourquoi le faire ?

Les collectivités et entreprises fonctionnent généralement à budget constant. Au-delà du coût des nouvelles pratiques, l'enjeu principal est donc d'arriver à faire cette transition avec une enveloppe budgétaire contrainte. Mobiliser une diversité de financements est alors un moyen d'y répondre.

Par ailleurs, il est important de valoriser les jardiniers impliqués, car certains changements de pratiques peuvent leur demander des efforts supplémentaires (pour le désherbage par exemple). Financer et investir dans du matériel performant peut ainsi constituer une reconnaissance de leur travail et faciliter leur engagement.

Comment le faire ?

En interne, travailler sur la gestion différenciée permet en premier lieu de faire de la réallocation de moyens : moins d'entretien sur certains espaces libère du temps et de l'énergie pour d'autres missions. Pour les établissements publics, si un renforcement des moyens est nécessaire sur certains postes, il peut s'envisager par des chantiers participatifs, des prestations ponctuelles d'une entreprise de paysage ou d'un ACI (atelier chantier d'insertion) selon la nature des missions.

Pour lisser les coûts dans le temps, les changements peuvent se faire en plusieurs étapes, et il est possible de recourir à des dépenses d'investissement (en matériel par exemple, ou via un plan pluriannuel d'investissement) qui peuvent s'amortir sur plusieurs années. Pour financer ces dépenses, il est utile d'identifier les guichets de financements et de réaliser une veille des appels à projet (AAP) auxquels la collectivité ou l'entreprise est éligible :

- Au niveau européen, des aides existent à travers les fonds FEDER et les programmes Life ;
- Au niveau national, le portail Aides Territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) centralise les offres et facilite les recherches ;

- Au niveau local, il faut se tenir informé des possibilités auprès des acteurs référents : Office de l'Eau, Office français de la Biodiversité, Parc National, Conservatoire du Littoral, Conservatoire botanique, Département, Région, ADEME, DEAL...

Les AAP nécessitent un travail conséquent pour le montage du projet, le suivi des dossiers et la justification des dépenses. Il est recommandé de solliciter de l'aide en ingénierie ou en expertise technique auprès d'autres collectivités, des institutions, des services de l'Etat ou d'associations naturalistes pour mieux structurer la réponse. Si ces démarches collectives sont bénéfiques, elles induisent néanmoins des délais de réalisation plus longs qu'il faut anticiper.

Enfin, pour les collectivités, le mécénat offre également des opportunités de financement. Les grandes et moyennes entreprises, particulièrement celles ayant une forte empreinte environnementale (concessions automobiles, industries, etc.), peuvent co-financer des projets en lien avec l'environnement lorsqu'elles sont sollicitées en ce sens par les collectivités.



Quelques exemples

Financer une stratégie environnementale par des fonds extérieurs : l'exemple de la ville du Lamentin (Martinique)

Depuis une dizaine d'années, la Ville du Lamentin s'est engagée dans une stratégie environnementale et conduit des projets de sauvegarde de son patrimoine de mangrove, d'arrière-mangrove et de nature urbaine. Elle s'appuie pour cela sur des projets largement financés par des fonds extérieurs, grâce à une veille attentive des appels à projets nationaux et à une organisation interne (suivi de projet assidu, continuité des actions) lui permettant de prétendre aux financements européens LIFE. Voici deux exemples de projets phares menés en 2022 :

- Lauréat d'un appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le projet REVPOL (*Revégétaliser l'espace urbain et périurbain Antillais en faveur des pollinisateurs*), vise à fonder scientifiquement des recommandations de plantations et de gestion d'espèces florales natives dans le milieu urbain. Le projet est porté par l'association Caribaea Initiative, en partenariat étroit avec la ville, qui met à disposition ses ressources humaines, ses moyens et son territoire pour mener à bien la mission.
- La ville a également sollicité les financements européens (Life4best) pour mettre en œuvre la stratégie de reconquête de son littoral et de sa mangrove. *SAUVONS la mangrove à deux pas* est un projet partenarial, qui implique les entreprises de la zone d'activités limitrophe de la mangrove et les acteurs institutionnels dans les opérations de restauration du milieu.



Credit : Charles J. Sharp



Credit : Claire Maurice-Madelon

Initier des partenariats innovants avec les opérateurs économiques (Martinique)

À Rivière-Salée en Martinique, l'association d'entreprises porteuse du programme Péyi Vert et la ville de Rivière-Salée ont convié les jeunes de trois associations sportives et culturelles à venir planter un îlot de végétation en bordure de route et de rivière, associé à la création d'une promenade. Génipa, bois d'inde, palmier balai et abricotier pays comptent parmi les espèces natives ou naturalisées qui constituent ce nouveau refuge de biodiversité de 200 arbres à terme, sur une surface de 5000 m² environ, dans un secteur extrêmement marqué par l'urbanisation.

Le programme Péyi Vert porte l'ambition de planter 1 Million d'arbres en 5 ans. Il permet ainsi aux collectivités et autres porteurs de projets de concrétiser des ambitions environnementales à budget constant, rapidement et simplement. Les entreprises partenaires valorisent quant à elles leur implication dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) ambitieuse.



Credit : peyivert.com

Pour aller plus loin :

- **Aides Territoires, aides publiques pour les collectivités.** <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- **L'Europe s'engage en France, le portail des fonds européens.** <https://www.europe-en-france.gouv.fr>
- **ADEME. L'agence de la transition écologique.** <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>
- **Collectivités : l'ADEME finance vos projets.** <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/collectivites-lademe-finance-projets>
- **Le portail technique de l'OFB. Possibilités de financement.** <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/165>